

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20230921-DELIB2023-28-DE
Date de télétransmission : 21/09/2023
Date de réception préfecture : 21/09/2023

Nombre de Conseillers

En exercice 14
Présents 13
Votants 13
Abstention 0

Délibération N°2023-28
Attribution des subventions aux associations

L'an deux mil vingt trois
Le 18 septembre 2023

Le conseil municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2023

Etaient présents : : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK, Sophie BERTRAND, Custodie CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX.

Etaient absents excusés : Mary STIANTI-DURET a donné pouvoir Pascal RAPIN

Absent : Luc TABORDET

Secrétaire de séance : Luc DELANNOY

OBJET : Attribution des subventions aux associations

Vu l'article L.1612 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, culturelles et artistiques par son dynamisme et son implication dans la vie de la commune et au-delà,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour développer et réaliser leurs activités,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions reçues,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde les subventions comme suit :

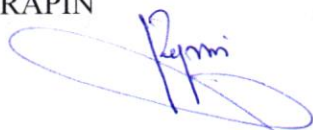
Tennis Club de QUINCY	300 euros
Aide aux leçons de Mehun sur Yèvre (ALMY)	100 euros
Compagnons du Poinçon	300 euros
Expression florale	300 euros
Quincy Animation Détente	200 euros
AFM Téléthon	100 euros
Secours Populaire	50 euros
Secours Catholique	50 euros
Association des amis de la bibliothèque Bourges	50 euros

Mesdames Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Monsieur Sébastien CLAVIER se sont abstenus de voter.

Pour : **10**
Contre : **0**
Abstention : **3**
Fait et délibéré à QUINCY
Le 18 septembre 2023



Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Luc DELANNOY

-Transmis aux représentants de l'Etat le : 20 septembre 2023
-Publié le : 21 septembre 2023